

Le lundi 10 novembre 2022

Objet : adhésion ARDESAT

Madame, Monsieur

L'association régionale des directeurs d'Esat (ARDESAT) représente, à ce jour, 70 % des Esat de la région des Pays de la Loire. L'objectif premier d'ARDESAT est d'offrir une instance de réflexion et d'information à ses membres, et peut représenter une aide pour mener des actions de recherche prospective. Elle permet, en effet, d'échanger sur l'actualité des établissements et plus particulièrement sur les enjeux à venir. Dans cette perspective, ARDESAT est un partenaire important de l'ARS et un interlocuteur privilégié dans les échanges autour de la mise en œuvre du plan de transformation des Esat.

En 2017, l'association régionale ARDESAT a été associée, par l'ARS des Pays de la Loire, à la mise en place et au déploiement de la démarche « **Un Avenir Après le Travail** » sur l'intégralité du territoire régional. En effet, l'ARS a considéré ARDESAT comme un interlocuteur privilégié représentatif des différents Esat de la région. Durant les trois premières années, la coordination liée à cet enjeu a été confiée au CREAÏ des Pays de la Loire. En mars 2022, le CREAÏ a cessé cet accompagnement ; la coordination repose actuellement sur une professionnelle recrutée par ARDESAT, ce poste est financé par un Fonds d'Intervention Régional via l'ARS et porté par l'Adapei 49. Mme Virginie BRETAUDEAU assure cette mission depuis mars 2022, en qualité de chargée de projet régionale.

« **Un avenir après le travail** » est une démarche d'accompagnement de la préparation à la retraite des travailleurs d'Esat. Ses principaux objectifs sont :

- Accompagner la transition vers la retraite ou la fin d'activité professionnelle des travailleurs d'Esat,
- Construire des réponses de proximité avec les personnes en situation de handicap, les professionnels des Esat, les lieux d'hébergement ou les services d'accompagnement social, les acteurs locaux spécialisés et de droit commun,
- Favoriser l'autodétermination des personnes concernées dans leur parcours.

Cet accompagnement est mis en œuvre par l'action des professionnels présents au sein des établissements et formés spécifiquement aux fonctions « **d'animateurs retraite** ». Ce travail nécessite l'adhésion au réseau interrégional, constitué de neuf collectifs sur le territoire national. Dans ce cadre, ARDESAT Pays de la Loire contribue au fonctionnement de ce réseau en s'acquittant d'une adhésion annuelle s'élevant à 4 000 €. A noter que le coût pédagogique des formations (cinq jours) est assuré, jusqu'à présent, par un financement extérieur (ARS ou Malakoff Humanis). A ce jour, plus de 80 professionnels appartenant aux cinq départements de la région ont été formés.

L'adhésion au réseau interrégional et les frais de logistique occasionnés par les différentes sessions de formation représentent des coûts non négligeables et notre exercice 2021 a mis en avant un déficit de près de 4 000 €.

Parallèlement à ce constat, ARDESAT a observé une iniquité de traitement en ce qui concerne les adhésions des différents cadres et directeurs ; en effet, seule une distinction entre les directeurs mono-établissement et les directeurs multisites apparaissait.

Le pilotage de la démarche « **Un avenir après le travail** » et l'accès à la formation « **animateur retraite** » nous ont amenés à repenser notre grille d'adhésions. C'est pourquoi, il a été décidé lors de notre dernière assemblée générale de définir le montant des adhésions au regard des autorisations des différents périmètres. Cinq seuils ont ainsi été retenus. Vous retrouvez ci-joint la grille de lecture seuils ETP /adhésions.

Merci à celles et ceux qui n'ont pas encore réglé leur adhésions 2022 de le faire au plus tard pour le 30 novembre prochaine.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs. .

Le bureau ARDESAT Pays de la Loire

Différents seuils de cotisation 2022 (AG ARDESAT du 22 juin 2022) :

- Esat de 80 ETP et - et associations sans ESAT :	150€
- Esat de 81 à 149 ETP :	250€
- Esat de 150 à 249 ETP :	450€
- Esat de 250 à 349 ETP :	600€
- Esat de 350 ETP et + :	800€